

REGLEMENT LOISIRS 2025 / 2026

La formule d'organisation demande aux correspondants des équipes loisirs de programmer leurs rencontres lors de la réunion de début de saison en matchs Aller / Retour).

Le club recevant doit **impérativement** communiquer les dates de rencontres à François MARTIN.

Pour pouvoir effectuer une rencontre, et dès le 1^{er} match, tout joueur **doit être qualifié**.

Le numéro de licence doit être inscrit sur la feuille de match.

NB: Il est demandé que le club envoie à la commission le trombinoscope papier de tous les joueurs loisirs. (inutile de l'envoyer au comité).

Le club recevant doit envoyer **l'original** de la feuille de match « **Loisirs** » au comité pour vérification et à François Martin dans les jours qui suivent. Les résultats sont mis sur le site du Comité.

Un joueur de championnat départemental ne peut pas jouer en Loisirs.

La licence loisir (OL) permet de ne faire des **matchs qu'en loisirs**, elle ne permet pas d'évoluer en championnat départemental (licence OC)

Un joueur **loisir** peut prendre une licence OC et participer à 3 matchs maximum dans son club, de niveau départemental immédiatement supérieur.

En cas de fraude constatée le club sera sanctionné ainsi que le joueur concerné.

Temps de jeu 4 fois 10 mn. Préciser en début de rencontre si changement à la «volée » ou sur « arrêt de jeu ».

Les rencontres devront être jouées avant fin juin. A partir du 1 juillet les licences ne couvrent plus les matchs. Chaque équipe doit faire au **minimum** 2 déplacements éloignés

Nous n'hésiterons pas à faire des rappels. Un joueur loisir ne peut pas jouer dans deux clubs loisir

La participation aux rencontres de match loisirs organisées au sein du Comité de Loiret de

Basket est strictement réservée aux personnes majeures. En conséquence, les mineurs ne sont pas autorisés à participer à ces rencontres. Un jeune majeur en cours de saison pourra faire sa demande de licence à sa date de naissance échue. En cas de souci nous contacter.

Rencontres Mixtes :

Afin d'éviter un déséquilibre entre les deux équipes, et comme précisé sur l'engagement mixtes,

Il est imposé 2 joueuses ou 2 joueurs minimum sur le terrain lors des rencontres. Si l'équipe est composée d'une seule joueuse, **l'équipe doit être engagée en masculins.**

Un garçon ne peut pas contrer une fille, mais est autorisé à lever les bras.

COMMISSION LOISIRS

Président	François MARTIN fanchm@orange.fr	06.81.94.07.44. 02.38.90.29.21.
Filles	Anne Mary LEMOINE amd.lemoine@orange.fr	06.43.59.80.18
Masculins	Sam Hol HENG sam.heng@live.fr	06 66 85 01 86
	Valérie MONNIER....titoune.eric@icoud.com	06.15.07.06.05
Mixtes	Thierry OCTAVE thierry.octave@orange.fr	06.87.39.46.08